



Territoires d'Auvergne en ACTIONS !

La lettre d'informations du Conseil régional d'Auvergne

L'Auvergne pionnière en DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rurale, enclavée, les clichés ont la vie dure... Et pourtant, dans un domaine où elle n'était pas attendue, l'Auvergne affiche un volontarisme et une avance solide : le numérique.

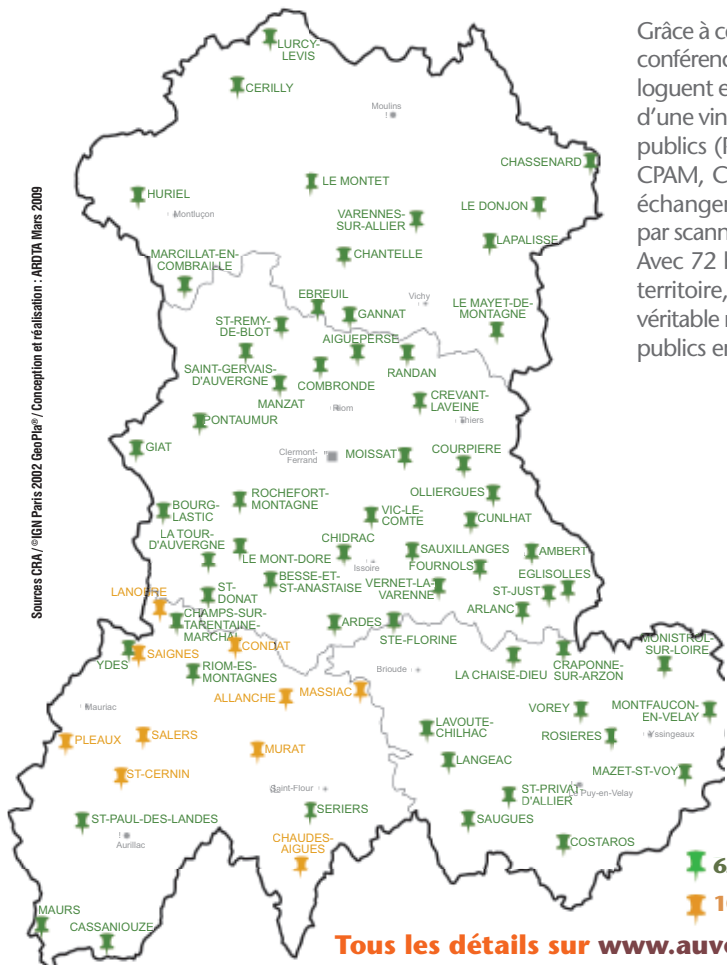
Outre la nouveauté des dispositifs, ce qui distingue la Région Auvergne est sa volonté de les appliquer à l'ensemble de son territoire. Des expériences comparables existent en France, mais jamais à l'échelle d'une région entière.

Cette dynamique, impulsée par la Région en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, favorise de nouveaux usages au service des citoyens, des entreprises, des territoires et contribue à l'épanouissement numérique de l'Auvergne.

Trois projets sont particulièrement révélateurs : le haut débit pour tous, les Espaces Numériques de Travail (ENT) et les Points visio-publics (PVP).

Les Points visio-publics : les services publics regagnent l'espace rural

Grâce à ces bornes de visio-conférence, les usagers dialoguent en direct avec plus d'une vingtaine de services publics (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CIO...) et peuvent échanger des documents par scanner et imprimante. Avec 72 bornes sur tout le territoire, on assiste à une véritable relève des services publics en milieu rural.



Point
visio
Public
Auvergne

Partenaires du dispositif :

CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE

État
Région
France

Union
Européenne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

France
Région
Auvergne

62 Points visio-public
10 bornes Cybercantal

Tous les détails sur www.auvergne-pvp.com
Contact Conseil régional : m.lesteven@cr-auvergne.fr

CRISE p.2 à 4 **DÉVELOPPEMENT DURABLE** p.4 à 6
PASS TRAIN p.5 **PLAN BIO** p.5 **BIODIVERSITÉ** p.6
VOIES FERRÉES p.7 **TER** p.7 **EUROPAVOX** p.8 **E2C** p.8

L'Auvergne, 1^{ère} région 100 % haut débit !

Le programme "Auvergne Haut Débit", lancé en octobre 2007, s'est terminé fin mars 2009. Conjugué aux solutions satellite proposées aux habitants "isolés", il fait de l'Auvergne la 1^{ère} région 100 % haut débit.

Ce partenariat conclu avec France Télécom permet à 99,6 % de la population d'être connectée à l'ADSL (512 kbits/s minimum) sur sa ligne téléphonique. Il concerne 298 communes, soit presque 14 000 lignes rendues éligibles et 35 000 lignes bénéficiant d'une montée en débit grâce à plus de 860 km de fibre optique. Il est financé par la Région, les quatre départements, l'État et l'Union Européenne. Pour les 0,4 % restant de la population (moins de 3 000 lignes), des solutions individuelles par satellite sont proposées avec une aide cofinancée Région et Département, jusqu'à 600 € par foyer.

Tous les détails sur www.auvergnehautdebit.fr
Contact Conseil régional : f.teppaz-mission@cr-auvergne.fr

Les Espaces Numériques de Travail :

véritable espace de travail et d'échanges pour les élèves, leurs familles, les enseignants et les établissements scolaires.

L'ENT est un réseau interne sécurisé permettant de dématérialiser la vie du lycée : carnet de correspondance, cahier de textes, cours, note, absences et remplacements...

Région pilote, l'Auvergne a étendu l'installation des ENT à l'ensemble des lycées généraux, professionnels et agricoles. Fin 2008, 30 lycées étaient déjà équipés ; tous les autres pour fin 2010.

Prochaine étape : la réalisation de l'Université numérique en région Auvergne (UNRA), soit l'équivalent de l'ENT pour l'enseignement supérieur.



RETOUR SUR : LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL CONSACRÉE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI

Aider les PME auvergnates à passer le cap de la crise

FACE À LA CRISE, LA RÉGION SE MOBILISE

L'ensemble des mesures adoptées lors de la session extraordinaire du 2 mars ont été élaborées en concertation avec les interlocuteurs du monde économique et les principales unions régionales de syndicats patronaux et de salariés. Ce plan d'actions s'appuie également sur le "Panorama de la situation de la région Auvergne dans la crise économique et financière" réalisé par Jean-Marie Serre, Professeur à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université d'Auvergne.

14 millions d'euros supplémentaires investis dans l'économie auvergnate

Le remboursement anticipé de la TVA par l'État, sur les investissements réalisés par la Région en 2008, est entièrement réinvesti dans l'économie régionale, soit **14 millions d'euros affectés prioritairement au secteur du bâtiment** (accélération des travaux dans les lycées, nouvelles commandes liées aux économies d'énergie). **14 millions d'euros en plus des 71 millions d'euros** (dont 61 millions pour les lycées) déjà votés sur le budget 2009 et que le Conseil régional, en sa qualité de maître d'ouvrage, commande aux entreprises du bâtiment. À noter que le secteur des travaux publics sera également bénéficiaire d'un montant de travaux d'environ **15 millions d'euros** dans le cadre des opérations du **Plan Rail** qui sont programmées dès 2009 !

Mettre la formation professionnelle au service des demandeurs d'emploi et des salariés touchés par la crise

Des mesures de sauvegarde immédiates destinées à préserver à court terme les intérêts des salariés et des entreprises auvergnates sont mises en place dans un domaine de compétences important du Conseil régional : la formation tout au long de la vie. L'accent est mis sur les salariés des entreprises et la préservation de l'emploi, via le développement des actions de formation, essentielles pour faciliter l'embauche, le reclassement et l'évolution professionnelle.

Trois mesures sont mises en œuvre. Elles rentrent en vigueur en 2009 et leur reconduction en 2010 sera examinée au regard de leur efficacité et de l'évolution de la crise :

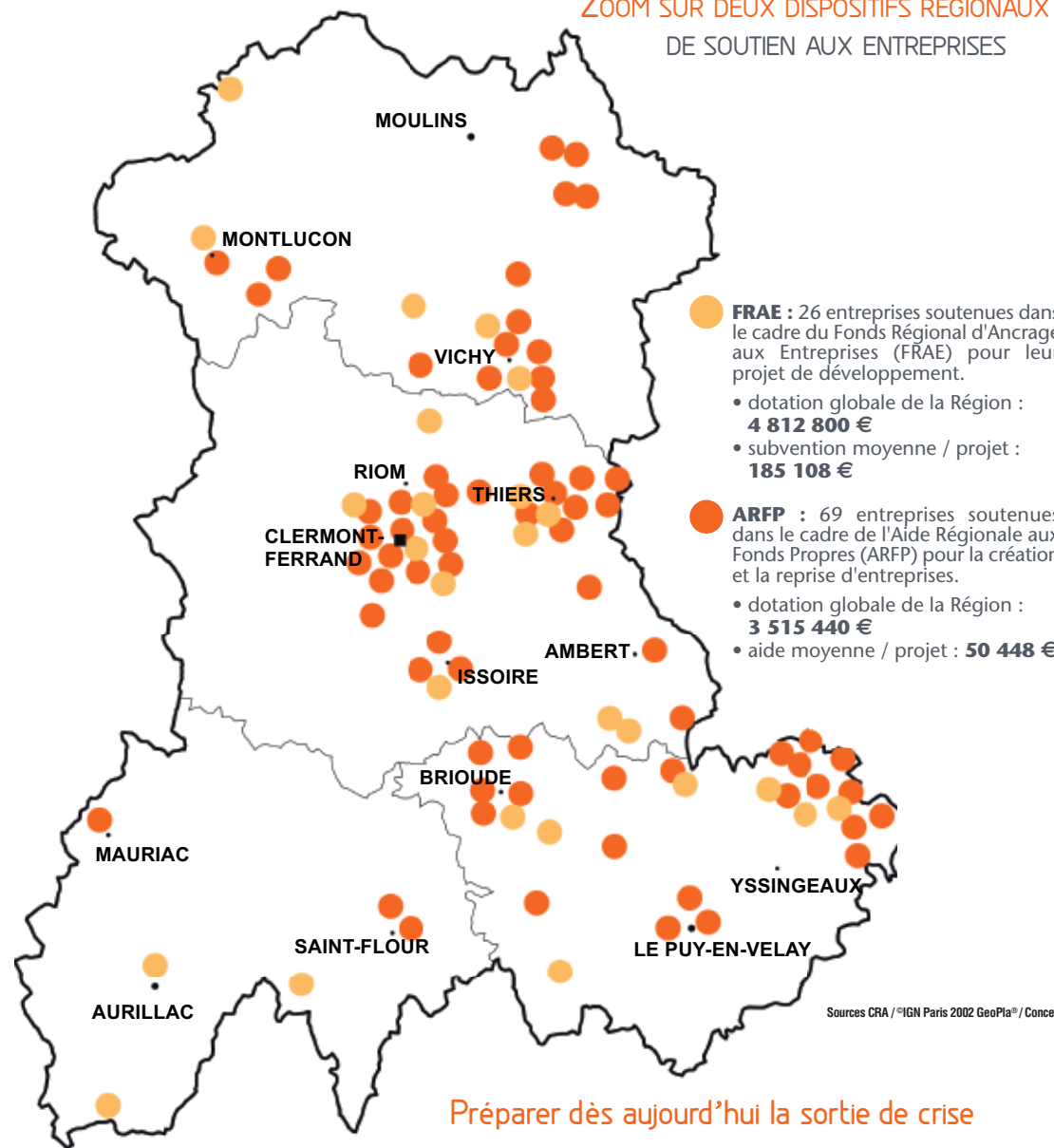
- **ouverture des parcours de formation professionnelle**, que la Région achète auprès des organismes de formation, **aux personnes en reclassement suite à licenciement économique**, pour leur permettre de retrouver plus rapidement un emploi. Jusqu'à présent, la plupart des actions de formation étaient réservées aux personnes sans emploi, en priorité depuis plus de 6 mois ;
- **élargissement du programme "Réponse aux besoins des entreprises"**, permettant le financement à 100 % des coûts pédagogiques, aux **projets pour lesquels l'engagement d'embauche porte sur des CDD de plus de 6 mois**. Jusqu'à présent, ce programme nécessitait un engagement ferme de l'entreprise sur des recrutements en CDI. Cette souplesse supplémentaire est destinée à maintenir les projets de formation et d'embauche dans un contexte plus incertain où les projections en terme d'activités sont délicates ;
- **ouverture du "Fonds d'Intervention Formation" aux entreprises de plus de 50 salariés**, pour leur permettre d'adapter rapidement leurs compétences aux évolutions du marché et aux opportunités de débouchés.

Pour en savoir +

Contacts utiles et détail des mesures sur le site du Conseil régional

www.auvergne.org

ZOOM SUR DEUX DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES



Préparer dès aujourd'hui la sortie de crise

Au-delà des mesures d'urgence, la Région travaille également sur l'avenir en accélérant la mise en œuvre de deux programmes qui consolident l'économie auvergnate en matière d'innovation et de financement des entreprises :

- **1,5 millions d'euros supplémentaires pour le Plan en faveur de la Recherche, du Développement et de l'Innovation** :
 - intensifier le soutien de la Région aux projets collaboratifs entre les entreprises et les laboratoires de recherche, déjà développés sur les Pôles de compétitivité, et en les ouvrant également aux nouveaux pôles d'innovation (TIC, Nutrition, Environnement, Sciences de la Vie), favorisant ainsi la nécessaire diversification de l'économie auvergnate ;
 - créer un nouveau programme d'**Aide Régionale au Développement de l'Innovation des Entreprises** destiné notamment à faciliter le recrutement de personnel de Recherche & Développement ;
 - créer un programme de **soutien à l'investissement pour les structures de transfert de technologies** qui fournissent conseils et prestations aux PME.
- **Mise en place en Auvergne du programme européen "JEREMIE" pour renforcer la structure financière des entreprises** : programmé jusqu'en 2014 et doté à hauteur de 18 millions d'euros par l'Europe et 7,2 millions d'euros par la Région, ce Fonds est destiné à consolider le "haut de bilan" des PME, en alimentant les fonds de capital risque, les fonds de capital développement, les fonds de garantie et les associations de prêt d'honneur.

La Région a décidé d'agir pour faciliter l'accès au crédit et la gestion de la trésorerie des entreprises.

- La recherche d'un véritable effet de levier des aides sur le financement privé est une constante de la politique régionale. Quatre mesures complémentaires entrent en vigueur en 2009 et seront éventuellement prolongées en 2010 :
- **création d'un nouveau fonds d'avances de trésorerie pour les entreprises qui connaissent des difficultés financières conjoncturelles liées à la crise, jusqu'à 100 000 € remboursables sans intérêt** ;
 - **accélération de l'instruction des dossiers d'aides aux entreprises en difficultés** (sauvegarde, redressement judiciaire, cessation de paiement), **jusqu'à 200 000 € en avance remboursable à taux nul** ;
 - **augmentation du plafond de l'Aide Régionale aux Fonds Propres (ARFP) pour les créations par reprises d'entreprises en difficultés, jusqu'à 200 000 € en avance remboursable sans intérêt** ;
 - **ouverture du Fond régional de garantie Auvergne géré avec OSEO* aux crédits de trésorerie à court terme.**

Durant cette période il est également important de faciliter le recours des entreprises aux diagnostics d'experts externes sur leur stratégie et leur organisation. **Le Fonds d'Aide au Conseil est élargi** et permet ainsi en 2009 de prendre en charge **50 % du coût d'un expert externe** (consultant, profession libérale) sur des missions liées à la crise, jusqu'à 7 500 €.

*OSEO : Établissement public soutenant l'innovation et la croissance des PME.

À suivre

La Région souhaite continuer à agir de façon concertée et coordonnée :

- **pérennisation de la cellule de veille** sur la crise économique, selon le format adopté pour la préparation du plan d'actions ;
- **participation de la Région au Comité de Financement** mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations et OSÉO pour examiner les dossiers de financement des entreprises particulièrement stratégiques ou complexes ;
- **participation de la Région à la réunion hebdomadaire du Préfet de région** pour suivre au plus près la situation des entreprises et des principaux indicateurs ;
- **mise en place de Comités territoriaux emploi-formation (COTEF)** dédiés à la crise économique, en priorité dans les bassins les plus touchés tels que Montluçon, Yssingeaux, Thiers, Vichy ;
- **négociation et signature d'une convention-cadre entre les principaux financeurs de la formation** (Région, État, Pôle Emploi et partenaires sociaux), de manière à coordonner les interventions en réponse à la crise.

L'AGENDA 21, UN OUTIL CONCRET AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adopté par l'Assemblée régionale fin 2007, l'Agenda 21 de la Région Auvergne est ciblé sur le champ de ses compétences, les relations avec ses partenaires et ses propres actions. C'est un outil qui permet aussi la mise en cohérence, autour du concept de développement durable, des Schémas et actions initiés par la Région.

En cohérence avec la stratégie nationale de développement durable et les réflexions régionales issues des phases de concertation, l'Agenda 21 de la Région Auvergne propose un plan de 37 actions qui s'articulent autour de :

3 axes directeurs

→ Axe 1 : **"L'Auvergne en mouvement"**

Inscrire le développement durable dans les politiques régionales ;

→ Axe 2 : **"L'Auvergne partenaire"**

Impliquer tous les acteurs : les habitants, les touristes, les partenaires ;

→ Axe 3 : **"L'Auvergne responsable"**

Intégrer le développement durable dans le fonctionnement interne de la Région.

6 thèmes

- lutte contre les changements climatiques (énergies et mobilité),
- cohésion et ouverture des territoires,
- emploi durable,
- patrimoine naturel (biodiversité et paysages),
- eau,
- santé et environnement.

Chaque action propose des indicateurs qui permettent d'évaluer en continu sa mise en œuvre effective et de réajuster le Plan d'actions.

Fin 2008, un an après le vote de l'Agenda 21, **97 % des actions prévues étaient engagées.**



Assises territoriales

MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 EN AUVERGNE. L'Agenda 21 est une stratégie à l'échelle mondiale de mise en place d'un développement durable et responsable. Ainsi, notre action et nos choix se feront sur les principes de l'équité sociale, de l'équilibre du territoire, de la transversalité, de la rationalité économique et du principe de précaution et de réversibilité. Les actions de sensibilisation à l'environnement seront encouragées.

Engagement n°30



Zoom sur

L'AGENDA 21 DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne reconnu "AGENDA 21 LOCAL FRANCE" PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette reconnaissance par l'État est un **gage de qualité** pour l'Agenda 21 de la Région Auvergne et atteste que les politiques menées par la Région sont **en cohérence avec les 5 finalités de la stratégie nationale de développement durable** : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, développement de modes de production et de consommation responsables, principes de gouvernance basés sur la participation et les partenariats.

Pour en savoir + www.auvergne.org

Contact Conseil régional : g.monego@cr-auvergne.fr

ÉDUCATION

ACTION 32

"INCITER LES LYCÉES À RÉDIGER LEURS AGENDAS 21"

Afin de permettre aux jeunes Auvergnats d'intégrer la notion de développement durable dans leur pratique, la Région a lancé en 2008 un appel à projets pour récompenser :

- les lycées et CFA dans la mise en place de leur Agenda 21 avec une dotation régionale de **5 000 €/établissement** ;
- les projets d'équipe ciblés environnement, premier pas de l'établissement vers la mise en place d'un Agenda 21, avec une dotation régionale de **800 €/projet**.

Les lauréats ont été désignés par un jury en février dernier. En plus de 10 projets d'équipe retenus, 3 établissements sont récompensés pour leur projet d'Agenda 21 :

- EPLEFPA de Marmilhat (Puy-de-Dôme) ;
- Lycée agricole de Rochefort Montagne (Puy-de-Dôme) ;
- Lycée Jean Monnet et Lycée professionnel Jean Mermoz d'Aurillac (Cantal).

Remise officielle des récompenses le **29 avril** au Lycée Pierre et Marie Curie de Clermont-Ferrand !

TRANSPORT

ACTION 05

"DONNER À CHAQUE AUVERGNAT, L'ANNÉE DE SES 18 ANS, UN PASS TRAIN VALABLE SUR LES LIGNES AUVERGNE"

L'objectif de cette action est de développer l'usage du train auprès des jeunes, en dehors des seuls déplacements liés aux études.

Depuis 2007 la Région, la SNCF et le Comité régional du tourisme se sont associés pour proposer **"Open Tour"**, des formules à tarifs préférentiels pour voyager de manière illimitée en Auvergne. Ces formules sont associées à différentes activités de loisirs, sportives et culturelles sur les principales villes régionales desservies par le train.

Dédié aux 15/25 ans, le forfait **"Open Tour"** propose de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau TER pour 15 € par semaine ou 45 € par mois. En cohérence avec son Agenda 21, la Région offre depuis 2008 à chaque jeune Auvergnat, l'année de ses 18 ans, un forfait mensuel **"Open Tour"**. 957 jeunes Auvergnats ont ainsi bénéficié l'été dernier de cet **"Open Tour"** gratuit.

Cette opération sera reconduite pour l'été 2009 !

"PROMOUVOIR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES MODES DE PRODUCTION ET LA QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES"

Au titre de la promotion d'une agriculture durable et dans le cadre du Plan Bio 2008-2010, la Région consacre plus d'**1 million d'euros (soit un budget quintuplé depuis 2004) pour faire de l'Auvergne la 1^{ère} région bio de France :**

- soutien à la production grâce au **"Bonus Bio"**, aide jusqu'à 3 000 € par exploitation bio déjà existante ;
- valorisation des produits et structuration de la filière régionale avec l'appel à projets **"Objectifs Bio"** lancé en 2009 pour la 3^e année consécutive ;
- développement en restauration collective.

La Région a aussi mis en place une politique **"Gestion de l'eau et agriculture durable"**, notamment par le biais d'un appel à projets en 2008 destiné à accompagner les projets exemplaires en matière de préservation des ressources en eau.

L'appel à projets **"Agriculture durable"** sera reconduit en 2009 sous l'angle de l'autonomie d'exploitation. Dans cette perspective, la Région a également lancé une commission mixte **"Agriculture et énergie"**, animée par Elisabeth Thévenon-Durantin, Vice-présidente en charge de l'Agriculture, et par Lionel Roucan, Vice-président en charge de l'Environnement et des Énergies. L'objectif de cette commission est de **favoriser l'autonomie énergétique des exploitations** via des installations solaires ou biomasse bois, et de contribuer ainsi à une réduction des charges et donc à une hausse des revenus des exploitants.

Enfin pour le volet qualité des produits agricoles, la Région reconduit l'appel à projets **"Valorisation des produits"** pour soutenir les produits ancrés au terroir et favoriser la structuration de filières agroalimentaires durables de qualité.

AGRICULTURE DURABLE

ACTION 33

"INCITER TOUS LES LYCÉES AUVERGNATS À PROPOSER DES REPAS PRÉPARÉS À PARTIR DE PRODUITS BIOLOGIQUES"

C'est un des axes du Plan Bio 2008-2010. Il contribue à la structuration de l'approvisionnement, indispensable au développement de l'agriculture biologique, et sensibilise les jeunes prescripteurs aux avantages de ce mode d'agriculture.

La Région amplifie son action auprès des lycées depuis la rentrée 2008 :

- augmentation de l'aide versée aux lycées : 1€/repas bio ;
- formation des gestionnaires et cuisiniers des restaurants scolaires des lycées publics d'Auvergne ;
- expérimentation de repas bio hebdomadaires dans un lycée pilote : le lycée agricole des Combrailles (Puy-de-Dôme) a servi près de 4 000 repas bio sur le 1^{er} trimestre. Fin mai 2009, le bilan de cette expérimentation, s'inscrivant dans un projet pédagogique global, sera présenté et permettra de faciliter le transfert de savoir-faire vers d'autres lycées.

BIODIVERSITÉ
ACTION 10

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Deux objectifs :

- définir avec l'ensemble des partenaires les grands enjeux liés à la préservation de la biodiversité en Auvergne ;
- intégrer ces enjeux dans la conduite des politiques publiques.



La biodiversité ça nous regarde

Depuis 1992, année d'organisation du sommet de la Terre à Rio, la biodiversité est reconnue à la fois comme un bien vital pour tous mais aussi comme un bien menacé.

La perte de biodiversité concerne tous les territoires, y compris l'Auvergne, à laquelle l'ancienneté de l'occupation humaine, la large gamme de reliefs et les multiples facettes climatiques confèrent un patrimoine naturel d'une très grande richesse. Et c'est justement parce que "nous sommes en train d'effacer le disque dur de la nature, sans même connaître les données qu'il contient" (Stavros Dimas, Commissaire européen à l'Environnement) que la Région a décidé de s'investir fortement dans l'élaboration d'un plan décennal d'actions et de préservation du patrimoine naturel et vivant d'ici la fin de l'année 2009.

Ce plan régional en faveur de la biodiversité concernera l'ensemble du territoire régional et proposera des actions concrètes impliquant l'ensemble des Auvergnats.

La biodiversité c'est "la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres systèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes".

(article 2 de la Convention sur la biodiversité biologique, 1992).

La démarche s'ouvre par une phase de diagnostic sur l'état de la biodiversité en Auvergne, menée conjointement par l'État et la Région avec leurs autres partenaires (collectivités, associations, scientifiques...).

Ainsi, le 11 mars dernier, près de 350 personnes (élus, acteurs associatifs, experts) ont répondu présentes à l'appel de la Région qui organisait à Vulcania un séminaire de lancement du "Plan régional en faveur de la biodiversité en Auvergne", sous le parrainage d'Yves Paccalet, naturaliste, écrivain, philosophe et ancien compagnon de route du Commandant Cousteau.

Les participants ont abordé l'état catastrophique de la diversité biologique mondiale : régression des habitats naturels, accélération du taux de disparition des espèces vivantes. "J'ai vu des trésors que mes enfants ne verront jamais plus" a déclaré Yves Paccalet.

Ce séminaire a aussi été l'occasion de faire le point sur le rapport que René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne, élabore pour le Comité des Régions d'Europe et qui servira de

bilan d'évaluation des actions menées par l'Union Européenne en faveur de la biodiversité depuis 2006.

"Si l'on veut réellement changer les choses, il faudra revoir en profondeur les politiques mises en œuvre et cela impactera toutes les politiques publiques : agriculture, forêt, commerce, transport, développement territorial et économique" a déclaré le président de la Région qui a insisté sur la nécessité d'agir à l'échelon local. Construire un pont, une route, un lotissement ou une zone d'activité n'est pas neutre de conséquences et les territoires, y compris la plus petite collectivité communale, peuvent et doivent agir pour préserver la biodiversité, cette assurance vie de la planète.

Premier engagement concret de la Région Auvergne : signer le "Compte à rebours 2010", programme initié par l'Union Internationale pour la Préservation de la Nature (IUCN) et auquel ont adhéré plus de 200 partenaires européens, gouvernements nationaux et instances locales, organisations non gouvernementales et entreprises.

La phase de diagnostic se poursuit par la mise en place d'ateliers thématiques :

- 30 avril : Atelier "Espèces";
- 12 mai : Atelier "Milieux naturels";
- 26 mai : Atelier "Régions naturelles" (Bourbonnais et basse Combraille, Sologne bourbonnaise, Limagnes et Val d'Allier, Combrailles, Livradois-Forez);
- 3 juin : Atelier "Régions naturelles" (Volcans d'Auvergne, Aurillac et châtaigneraie auvergnate, Margeride Aubrac, Velay).

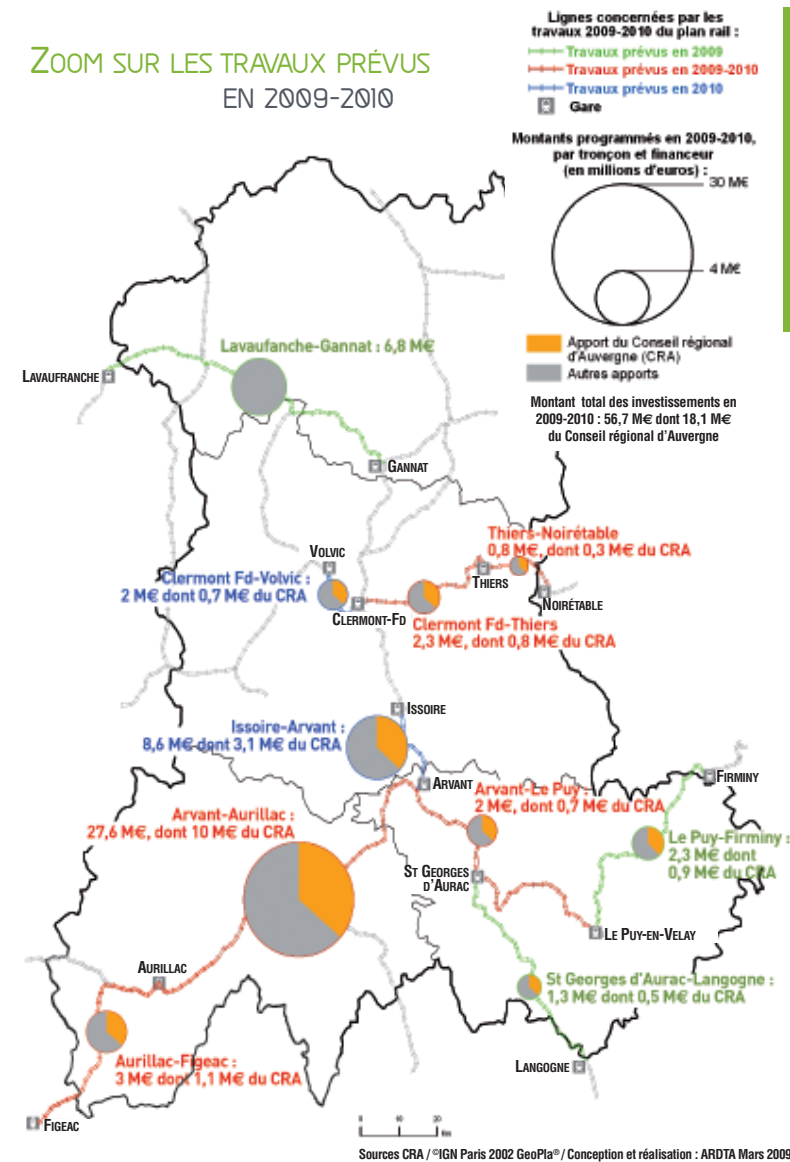
Pour en savoir +

Interview vidéo d'Yves Paccalet et dossier complet sur le site d'infos de la Région : www.auvergne.info

Contact Conseil régional : f.semiond@cr-auvergne.fr

TRANSPORTS

ZOOM SUR LES TRAVAUX PRÉVUS EN 2009-2010



Le Plan rail Auvergne 2009-2013 officiellement signé

Cette fois, le protocole est signé ! René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne, Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports et Hubert du Mesnil, président de Réseau Ferré de France (RFF) ont conclu la signature du Plan rail Auvergne, soit 213 millions d'euros pour rénover le réseau ferré auvergnat.

Après avoir mené une "véritable bataille" pour que la situation particulière de l'Auvergne soit prise en considération et qu'elle puisse bénéficier de ce plan spécifique, la Région se félicite que les négociations aient finalement abouti à un protocole visant à pérenniser le réseau ferré, qui en avait bien besoin. Bien que ce soit en dehors de son champ de compétences, la Région consent avec cet engagement à un effort de 60 millions d'euros sur cinq ans.

OBJECTIF DU PLAN RAIL AUVERGNE 2009-2013

Il vise à pouvoir accélérer la remise à niveau du réseau ferroviaire dans la région, en complément au programme de travaux déjà prévu dans le cadre du Contrat de Projets État Région (CPER) 2007-2013. Le programme d'investissement sur cinq ans s'élève à 213 millions d'euros répartis comme suit :

- 180 millions pour un programme contractuel partenarial soutenu à égalité par l'État, la Région et RFF (60 millions d'euros chacun) de manière à engager des travaux sur de nombreuses lignes régionales et sur la ligne des Cévennes (Clermont-Nîmes) pour la section Langeac-Langogne ;
- 33 millions d'euros pour un programme spécifique financé exclusivement par RFF sur la section auvergnate de la ligne Bordeaux-Lyon.

AMÉLIORATIONS POUR LE RÉSEAU AUVERGNAT

Sur les lignes de chemin de fer traitées, le Plan rail Auvergne a vocation à lever les ralentissements existants, prévenir l'apparition de nouveaux ralentissements, et engager de façon significative la modernisation des voies et la régénération des ouvrages d'art. Notons qu'en cumulant l'effort ferroviaire déjà inscrit au CPER (196,5 millions d'euros) et celui du Plan rail Auvergne (213 millions d'euros), ce sont 409,5 millions d'euros qui auront été investis d'ici 2013 pour le réseau ferré auvergnat. Très bonne nouvelle pour le réseau auvergnat, le Plan rail l'est aussi pour la relance économique de la Région : ce Plan sans précédent devrait mobiliser les entreprises de travaux publics pour de nombreux mois.

Six nouveaux trains supplémentaires pour le Transport Express Régional

Depuis 2004, la Région mène un vaste programme de rénovation des TER.

Avec la mise en service au printemps 2009 de six nouveaux Autorail Grande Capacité (AGC) de 160 places, cela porte à vingt le nombre de trains neufs mis en service depuis 2004, pour un effort régional de 80 millions d'euros ! Cinq nouveaux AGC doivent être livrés d'ici le mois de novembre et à cette date 97 % des trains auront été renouvelés.

Ces six nouveaux trains assureront les liaisons :

- Clermont-Lyon
- Clermont-Moulins
- Clermont-Aurillac

et contribueront nettement à améliorer le service offert aux usagers du TER, dont le nombre augmente fortement depuis 2005.



OUVERTURE

Et Europavox gagne toute l'Europe !

Tout le programme : www.europavox.com

Europavox est un festival dédié aux Musiques actuelles, créé en 2006 à l'initiative de la Région afin de répondre aux attentes exprimées par les jeunes Auvergnats lors des Assises territoriales de 2004. Ce festival ambitionne de révéler les talents européens des Musiques actuelles et de sensibiliser la jeunesse sur l'enjeu européen grâce à des actions citoyennes durant le Festival, dont l'accueil de jeunes ambassadeurs des vingt-sept pays européens.

L'édition 2008 a réuni plus de **19 000 festivaliers** et plus de **50 artistes de 22 nationalités européennes**. Le **salon professionnel** qui a lieu à cette occasion a été un temps d'échange important entre tous les acteurs européens du secteur économique lié aux musiques. Il a rassemblé plus de **300 structures**, avec notamment plus de **250 professionnels** en provenance de 28 pays européens.



UNE NOUVELLE AMBITION EN 2009

Lauréat d'une bourse européenne dans le cadre du projet **Euroglobe**, EuropaVox produira ainsi dans les 2 ans à venir des manifestations festives et symboliques permettant aux citoyens européens de s'approprier l'espace culturel commun dans lequel ils vivent. Ainsi, un focus sur la République Tchèque sera organisé lors de l'édition clermontoise d'Europavox du 27 au 31 mai, avec plusieurs artistes programmés et des rencontres spéciales proposées. Puis EuropaVox déménagera pour organiser à la fin de l'année un festival à Stockholm (Suède), et se faire l'ambassadeur de la richesse et de la vitalité du secteur des musiques actuelles partout en Europe.



ÉDUCATION

Toutes les informations utiles sur : www.e2c-auvergne.fr

À l'École de la deuxième chance

L'École de la 2^{ème} chance a pour objectif l'intégration professionnelle et sociale durable de jeunes adultes sortis du système éducatif sans qualification ni diplôme. Le concept d'École de la 2^{ème} Chance (E2C) s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission européenne, présenté en 1995 par Madame Édith CRESSON.

Innovante, la pédagogie de l'E2C est tournée vers l'acquisition des **savoirs fondamentaux et des aptitudes sociales**, afin de développer chez les jeunes leur **capacité d'autonomie**, leur **esprit d'initiative**, leur **responsabilité et la maîtrise des "savoir-être"** requis dans le monde du travail. Pour respecter le rythme d'acquisition, le parcours est flexible et individualisé. Les enseignements utilisent largement les nouvelles technologies éducatives, en particulier l'outil informatique.



La création de l'E2C en Auvergne début 2006 relève de la volonté des collectivités locales de s'engager pour compléter leurs outils de **lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes**.

La Région, initiatrice du projet et principal financeur de l'E2C Auvergne, a ainsi fédéré les quatre Départements, les Communautés d'Agglomération de Clermont-Ferrand, du Puy-en-Velay, et de Montluçon, la Ville de Clermont-Ferrand, ainsi que le Conseil Inter Consulaire d'Auvergne (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture).



L'E2C Auvergne est composée d'une association régionale porteuse du projet, qui assure la coordination financière, administrative et pédagogique du dispositif, et de quatre plates-formes départementales à Moulins (Allier), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à Aurillac (Cantal) et au Puy-en-Velay (Haute-Loire).

La stratégie de l'E2C est de **rapprocher, sur le mode de l'alternance, deux mondes différents** ou parfois trop éloignés l'un de l'autre : **le monde économique et le monde de l'éducation**, en conciliant les préoccupations des entreprises, souvent en manque d'effectifs, et les attentes des jeunes en quête d'emplois. Il s'agit de modifier les représentations que les jeunes se font de l'entreprise, et inversement. Pour cela, l'E2C Auvergne mobilise un grand nombre d'entreprises. Le Club des **"1000 entreprises citoyennes"**, porté par le Président de l'E2C Auvergne, Hamid Berkani, permet à toutes les entreprises qui le souhaitent de s'engager pour soutenir ce projet.

Quelques chiffres 2008 qui témoignent de l'excellence de l'E2C Auvergne :

- **433 stagiaires**, soit environ 10 % de l'effectif national des stagiaires des E2C ;
- 96 % des stagiaires avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP ou BEP), 72 % sans emploi depuis plus d'un an et 54 % sans aucune expérience professionnelle ;
- **80 % des stagiaires engagés dans un parcours de formation individualisé**, soit un taux d'abandon ou d'exclusion extrêmement faible ;
- **66 % des stagiaires en taux de sorties positives**, c'est-à-dire ayant trouvé un emploi (64 %) ou poursuivant une formation qualifiante ou diplômante (36 %), pour une moyenne nationale à 61%.

À l'heure où le système éducatif est en crise et où l'économie requiert des salariés de plus en plus compétents et adaptables, l'E2C marque la volonté de la Région et de tous ses partenaires de faire de l'Auvergne une **"Terre d'excellence"** engagée dans un processus de développement économique intégrant la valorisation personnelle et professionnelle de tous.

Agenda

- **29 avril** : réception des lauréats de l'appel à projets 'Agenda 21 des Lycées et CFA' au Lycée Pierre et Marie Curie de Clermont-Ferrand
- **18 mai** : signature de la convention ANRU (Agence nationale de la Renovation Urbaine) au Puy en Velay
- **4 juin** : "Journée des solutions numériques pour les PME d'Auvergne" Grande Halle d'Auvergne en partenariat avec l'État et la CRCIA
- **Fête du 14 juillet à Randan**
Une journée gratuite et festive ouverte à tous, à l'occasion de la réouverture du domaine royal de Randan ! (animations culturelles et artistiques, pique-nique, bal et de nombreuses surprises).